



GROUPE PLURI-ASSOCIATIF



STATUTS

Déclaration n°w792002079
Journal officiel n°1490 du 28 juin 2008

Adoptés le 28 mai 2008

Modifiés :

le 9 juin 2010

le 4 décembre 2013

le 16 avril 2014

le 30 septembre 2015

le 19 octobre 2016

le 20 décembre 2017

le 5 juin 2019

Préambule

Historique :

GPA (groupe pluri-associatif), est un groupement d'associations construit à partir de mutualisations et de transferts d'autorisation de l'exploitation des habilitations par les associations membres.

- En 2005, fusion absorption de l'association des **CMPP des Deux-Sèvres** par les **PEP 79** ;
- En 2008, réunion des PEP 79 avec le comité **APAJH 79**, pour créer GPA 79 ;
- En 2010, fusion absorption de l'association **ADAIS 79** ;
- En 2013, l'association **PEP 16** devient un nouveau membre associé, en y transférant ses services médico-sociaux, et son siège social. Elle transfère en 2014 l'ensemble de ses autres activités ;
- En 2017, l'association **Trisomie 21-79** devient membre du groupement ;



Les associations citées ont souhaité mutualiser leurs moyens, leurs stratégies afin d'intervenir au mieux dans le secteur médico-social, social, du handicap, de la petite enfance, de l'accompagnement pédagogique et du domaine éducatif loisirs.

A cette fin, celles-ci ont procédé à une évolution structurelle consistant à regrouper en qualité de membres des associations affiliées au présent groupe et agissant dans les domaines précités, afin de coordonner et de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques qui permettront à l'ensemble de ses membres de mieux organiser et de développer leurs activités associatives.

L'ensemble des associations constituant le groupement partagent les valeurs définies dans le projet associatif élaboré en commun, arrêté par le conseil d'administration du GPA et validé par l'assemblée générale.

Ses membres veilleront à ce que son action s'inscrive dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, tout en agissant de façon prépondérante dans un but non lucratif.